

RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

On peut dire que 2010 aura été une année de transition, entre les opérations de la montée en puissance initiée en 2008 et les réflexions à plus long terme qui se font jour en ce qui concerne la gestion dynamique de certains actifs, avec toujours le même objectif de veiller à l'octroi d'un dividende lissé aux associés communaux.

Le présent rapport passe en revue les 5 secteurs d'IDEFIN, pour lesquels une gestion comptable et de trésorerie séparée a été adoptée en 2009.

Secteur 1 - Électricité

Dans le secteur « Électricité », la mise en œuvre du décret de juillet 2008 sur la montée en puissance, réalisée parallèlement à la réduction des fonds propres, a dégagé un surplus de trésorerie.

En effet, eu égard à la répartition du capital, la situation de départ le 31/12/2008 se présentait comme suit en IDEG - secteur électricité : 61,80%, l'effort à consentir pour atteindre 70% (première phase de la montée en puissance) était relativement limité et plus que compensé par la réduction des fonds propres. Il n'y a donc pas eu de recours à un financement externe au secteur, et la montée en puissance a été opérée directement pour atteindre une détention de 70% des parts par le public dès 2009.

Il a été décidé, en 2010, de passer à 75% dès 2011.

Secteur 2 - Gaz

Dans le secteur 2 - Gaz, la situation de départ, antérieurement à la montée en puissance, se présentait comme suit : pourcentage du capital d'IDEG détenu par les Pouvoirs Publics - secteur gaz : 5,70%.

En accord avec Electrabel, en conformité avec les possibilités offertes par le « Memorandum of Understanding », la montée en puissance a été étalée jusqu'en 2018, l'essentiel de l'effort étant cependant acquis dès 2014, puisqu'à cette date les pouvoirs publics détiendront 71,67% des parts. En 2009, l'effort a porté sur l'acquisition de parts par IDEFIN équivalant à 10,71% du capital.

Le financement de l'opération a nécessité d'une part de prévoir des avances rémunérées provenant du secteur 4, et d'autre part la conclusion d'un emprunt d'un montant de 35 M€, pour toute la durée de l'opération, bénéficiant de la garantie communale des communes gazières. Une convention a été conclue à cet effet avec les communes gazières, ces dernières devant combler l'éventuel déficit de trésorerie résultant du remboursement de l'emprunt.

Ces dispositions ont cependant dû être adaptées en 2010, notamment à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat dans une affaire ne concernant pas directement IDEFIN; il a donc été décidé d'atteindre le seuil de 70% en 2010 et 75% en 2011. Le financement de cette accélération de la montée en puissance, dans le secteur gaz, a nécessité de compléter le mécanisme d'emprunt déjà mis en place par un mécanisme d'avances de trésorerie, rémunérées, du secteur 4 au secteur 2.

Secteur 3 - Télédistribution

Dans le contexte de cession des activités d'INATEL, IDEFIN fédère là aussi les intérêts des pouvoirs publics associés en INATEL. IDEFIN a reçu à l'été 2008 le montant de 8.250.866 € sur le montant total de 16.501.773 € à gérer pendant cinq ans aux noms des communes et province associées. Le solde a été versé au 30 juin 2009.

Secteur 4 - Placements et Fonctionnement

IDEFIN détient des participations dans des sociétés actives dans le secteur énergétique. La plupart de ces participations concernent IDEG électricité (secteur 1) et Ideg gaz (secteur 2). D'autres participations sont logées dans le secteur 4, pour un montant total (à leur valeur d'acquisition, au 31 décembre 2009) de 15.186.232,11€. Il s'agit de participations dans GDF Suez, Suez Environnement, PUBLI-Gaz et PUBLI-T. Une analyse du rendement de ces participations a été réalisée en 2009.

IDEFIN a décidé en 2010 de souscrire à l'acquisition de parts bénéficiaires R en IDEG.

Sous réserve des modifications statutaires devant intervenir en IDEG pour instaurer des parts « R », celles-ci représentent une source de revenu appréciable pour IDEFIN considérant le taux de rémunération (OLO 10 ans + 70 points de base) estimé à 3,80 % le 11 août 2010 contre un taux de rémunération des placements de trésorerie actuels avoisinant les 1,20 %. La disponibilité des fonds moyennant préavis de 6 mois, en fait un placement dont la liquidité reste correcte.

En ce qui concerne les participations en PUBLI-T, il a été décidé en 2010 de marquer accord, sous réserve de la décision l'assemblée générale de Publi-T, sur la souscription des 3.774 nouvelles parts à émettre par Publi-T pour un montant global de 1,56 M€.

Le Fonds UREPEER a été créé le 19 mars 2008 par décision du Conseil d'Administration d'IDEFIN. Il est alimenté à hauteur de 2 millions € par prélèvement sur les réserves. Le bilan d'utilisation du fonds UREPEER montre que celui-ci est assez peu utilisé : en octobre 2010, il reste 1.718.000 € sur les 2 millions initiaux mis à disposition.

Les participations en GDF Suez et Suez Environnement ont été examinées sous l'angle de la valorisation financière. En 2010, le cours de ces actions a été suivi attentivement. Cette surveillance du cours sera poursuivie en 2011, en même temps que sera définie une politique de valorisation d'une partie ou de la totalité de ces participations, si le cours évolue négativement et fait courir le risque d'un rendement insuffisant, ou si au contraire un objectif de rendement est atteint.

En vertu de dispositions prises en 1992, Electrabel doit verser une indemnité compensatoire annuelle jusqu'en 2024. A la suite de la réorganisation du secteur opérée en 2008, il est apparu que la liquidation de cette indemnité n'était plus automatique. Il a été dès lors convenu avec Electrabel que cette indemnité ferait l'objet d'un versement unique et définitif en 2010, mettant un terme au mécanisme d'indemnité annuelle.

Secteur 5 - Centrale de marché

En décembre 2008, un deuxième marché de deux ans a été passé avec des fournisseurs d'énergie (électricité haute tension ; électricité basse tension ; gaz), pour le compte des adhérents à la centrale de marché. La formule d'achat groupé d'énergie fait ses preuves et donne satisfaction aux adhérents à la centrale. Le nombre d'adhérents s'élève aujourd'hui à 81. Pour ce marché qui a pris cours au 1^{er} janvier 2009 et se terminera le 31 décembre 2010, les adhérents sont alimentés en Électricité Basse Tension par Lampiris et en Électricité Haute Tension, Électricité-Éclairage Public et gaz naturel par Electrabel.

Une société de consultance a été choisie dès fin 2009, pour accompagner les services dans la mise sur pied du troisième marché.

En mai 2010, décision a été prise d'attribuer le marché relatif à la fourniture d'électricité et de gaz naturel aux entités associées à la centrale de marché IDEFIN à la société Lampiris de Liège aux conditions de son offre pour l'ensemble des lots (n° 1 (électricité Haute Tension) ; n°2 (électricité Basse Tension) ; n° 3 (électricité Éclairage Public) ; n°4 (Gaz Naturel) ; et n°5 (électricité Haute Tension - Hôpitaux).